EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION

 $7 - 2022 / N^{\circ} 9$

SEANCE du 04 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES: Contre: 0 Pour: 13 Abstention: 0

Date de la convocation: 26.09.2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatre octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

<u>Présents</u>: ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne, REBOUL Gregory.

Absents excusés : VIAL Anne- Claire donne procuration à ANDEOL Hervé

MINDER Pascale

Objet : Demande de subvention de l'association gymnastique « Les intrépides » : cours pour enfants

Une demande de subvention a été demandée par l'association « Les Intrépides » pour pouvoir aider l'association pour les cours multisport/ zumba dédiés aux enfants entre 6 et 10 ans le mercredi matin. Monsieur le Maire propose d'étudier cette demande lors de l'élaboration du budget 2023, les subventions 2022 ayant déjà été attribuées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- **Dit que la** demande de subvention sera étudiée lors de l'élaboration du BP 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus. Pour extrait conforme A St Gervais sur Roubion, le 7/10/2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la Publication le 7/10/2022 Et de la réception en Préfecture le 7/10/2022

Le Maire